



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-211021-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021
--	--

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents20

Nombre de conseillers votants.....29

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,
Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER,
M. Jean-Jacques MOUROT, Adjoint,
Mme Odette KELLOGG, M. Alain BERTRAM, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Didier DAVID, Mme Conny FAZILLEAU-VANDER SMISSEN, M. Pascal SIMON,
Mme Aurélie PROUIN, M. Sébastien HARAULT, M. Jean-François LEBOURG, M. Simon CADOREL, M. Jacques TOUPIN, Mme Flore MASSICARD, Mme Nora ZENATI,
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Delphine COSSON, M. Edouard ROSSI,
Mme Dominique GENTY, Mme Madalena AFONSO, M. Jean-Charles GARREAU, M. Maxime FUSEAU, M. Guisepe PETITTO

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BERTON	à Mme Sylvie QUENEAU
M. Eric DELHOMMAIS	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Delphine COSSON	à M. Jean-Jacques MOUROT
M. Edouard ROSSI	à M. Alain BERTRAM
Mme Dominique GENTY	à Mme Myriam BARTHELEMY
Mme Madalena AFONSO	à Mme Maryse ROUSSEAU
M. Jean-Charles GARREAU	à Mme Aurélie PROUIN
M. Maxime FUSEAU	à M. Jean-François LEBOURG
M. Guisepe PETITTO	à Mme Flore MASSICARD

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 à 24 voix pour et 4 contre
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 11 septembre 2021 au 30 septembre 2021. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau potable de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

2. Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

3. Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

4. Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

FINANCES LOCALES

5. Remise gracieuse des loyers des commerçants en raison de la crise sanitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'annuler les loyers du commerce selon le tableau ci-dessous :

Commerce	Période	Montant
Institut Beauté Soleil	Avril 2021	501,44€
	Mai 2021	501,44€
Total des loyers annulés		1 002,88€

6. Décision modificative n°2/2021 du budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **VOTE** les ajustements et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°2/2021 du budget principal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LE BRONEC, Adjointe Déléguée, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

- **DIT** que le budget de l'exercice 2021 ainsi modifié se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 161 099,27€

Recettes : 7 161 099,27€

Section d'investissement :

Dépenses : 6 484 502,89€

Recettes : 6 484 502,89€

7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°12/2021 du budget général pour l'opération n°407 – Vestiaires du Gymnase

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DÉCIDE** d'ajuster le montant des crédits de paiement de l'opération n°407 – Vestiaire du Gymnase comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiement					Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2017	2018	2019	2020	2021	articles	Libellé	Montant
12	407	Vestiaires du gymnase	1 235 171,64	125,98	2 580,00	25 516,22	267 136,68	939 812,76	2313	Construction	1 235 171,64
		DEPENSES	1 235 171,64	125,98	2 580,00	25 516,22	267 136,68	939 812,76			1 235 171,64
							30 000,00	70 000,00	1323	F2D	100 000,00
							75 133,62	175 311,78	1341	DETR	250 445,40
				125,98	2 580,00	25 516,22	162 003,06	694 500,98	021	AUTOFIN	884 726,24
		RECETTES	1 235 171,64	125,98	2 580,00	25 516,22	267 136,68	939 812,76			1 235 171,64

8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13/2021 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions :

- VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

- VU la délibération N°de121218-03 du 12 décembre 2018 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Aménagements de Voies Douces

- **DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements de Voies Douces comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2018	2019	2020	2021	2022	Articles	Libellé	Montant
13	408	Aménagement de Voies Douces	1 099 800,00	6 180,00	347 625,54	131 828,98	156 430,00	350 000,34	2315	Voirie	992 064,86
					10 208,47	11 625,03	60 527,16		2041582	Subvention d'équipement versée	82 360,66
							1 032,00		2121	Plantations d'arbres et arbustes	1 032,00
					18 741,60	5 600,88			2128	Autres aménagements	24 342,48
		DEPENSES	1 099 800,00	6 180,00	376 575,61	149 054,89	217 989,16	350 000,34			1 099 800,00
				6 180,00	376 575,61	149 054,89	217 989,16	350 000,34	1641	EMPRUNT	
		RECETTES	1 099 800,00	6 180,00	376 575,61	149 054,89	217 989,16	350 000,34	021	AUTOFIN	1 099 800,00

9. Autorisation de programme et crédits de paiement n°19/2021 du budget général pour l'opération n°421 – Eclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions :

- **VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- **DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération 421 Eclairage public comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme							Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	articles	Libellé	Montant
19	421	Eclairage public	400 000,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	90 000,00	2041582	Bâtiments et installations	400 000,00
											-
											-
		DEPENSES	400 000,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	90 000,00			400 000,00
				10 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	90 000,00	021	AUTOFIN	400 000,00
		RECETTES	400 000,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	90 000,00			400 000,00

10. Adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune d'Esvres-sur-Indre au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité, et les services associés ;
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **PREND** acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune d'Esvres-sur-Indre, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune d'Esvres-sur-Indre,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergie et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

11. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- **Association Française contre les Myopathies** : subvention de fonctionnement de 550,00 euros correspondant au Téléthon de l'année 2021.

Les crédits pour les subventions de fonctionnement seront inscrits à l'article 6574 fonction 025 du budget de la ville.

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 26 octobre 2021



Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT

